## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

# ARRÊTÉ du 17 janvier 2020

### fixant les résultats des élections pour le renouvellement partiel des membres du conseil national de l'ordre des vétérinaires

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 242-4-1 à R. 242-4-30;

Vu le décret n° 2017-514 du 10 avril 2017, relatif à la réforme de l'Ordre des vétérinaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2019 fixant la date des élections pour le renouvellement partiel du conseil national de l'ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

#### ARRÊTE

#### Article 1er

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2017-514 du 10 avril 2017 et de l'article R. 242-4-1 du CRPM fixant le nombre de conseillers nationaux au nombre de 14 (au lieu de 12 actuellement), le nombre de poste à pourvoir est de huit dont un poste qui ne concernera qu'un mandat de trois ans.

#### Article 2

Le procès-verbal du dépouillement des résultats des élections pour le renouvellement des membres du conseil national de l'ordre des vétérinaires du 21 novembre 2019 donne la liste des conseillers élus mentionnés ci-après, par ordre alphabétique :

- Corinne BISBARRE;
- Nathalie BLANC:
- Christian DIAZ :
- Pascal FANUEL;
- Janine GUAGUERE:
- Jacques GUERIN;
- Estelle PRIETZ-DUCASSE;
- Eric SANNIER.

### Article 3

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 17 JAN. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation :

Pour le Ministre et par délégation Le directeur généfal adjoint Loïe EVAIN